



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Estelle GARY

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D24MP73

**OBJET : 24MOEATELIERSFUMEL - MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES
ATELIERS DE MARTILOQUE- CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant le projet d'aménagement de vestiaires au sein des ateliers intercommunautaires « Martiloque », propriétés de Fumel Vallée du Lot sis 782 route de Cuzorn à Fumel, dont la réalisation est intrinsèquement liée à l'octroi de subventions et qui nécessite de prendre l'attache d'un maître d'œuvre ;

Considérant de fait la nécessité de découper le projet en plusieurs tranches par le biais d'un marché à tranches, conformément aux dispositions de l'article de R.2113-4 du Code la Commande Publique, un marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, a été lancé le 12 février 2024 jusqu'au 04 mars 2024 avec parution sur la plateforme de dématérialisation et sur le site internet de Fumel Vallée du Lot ;

Considérant l'analyse des offres réalisée par le Directeur des Services Techniques dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir le groupement de maîtrise d'œuvre BONHOURE ARCHITECTE, BET SIEA, BET TGELEC dont le mandataire est BONHOURE ARCHITECTE à Monsempron-Libos (47) pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de vestiaires au sein des ateliers

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20240325-D24MP73-AR
Reçu le 27/03/2024

intercommunautaires « Martiloque ». Le montant total de l'offre s'élève à 20 730 € HT (24 876 € TTC) et se décompose comme suit :

- Tranche ferme – « Établissement du projet » : 8 100,00 € HT (9 720 € TTC) ;
- Tranche optionnelle – « Suivi des travaux » (comprenant la mission O.P.C.) : 12 630,00 € HT (15 156 € TTC) ;

2°) – De signer les pièces du marché relatives à l'affermissement de la tranche ferme ;

3°) – De préciser que l'affermissement de la tranche optionnelle fera l'objet d'une décision prise ultérieurement, conformément à l'article R .2113-6 du Code de la Commande Publique ;

4°) – De préciser que les crédits seront prévus au budget principal 2024.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 25 mars 2024



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 27 mars 2024

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 27 mars 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com